



Mobilité 1^{er} Semestre

À VOS AGENDAS !

À titre exceptionnel, 2 modes de mobilité sont mis en place au 1^{er} semestre 2020. Un mouvement complémentaire dit « au fil de l'eau » est organisé concernant les postes uniquement vacants. Seuls les agents titulaires ou contractuels en CDI peuvent candidater (cf instruction du 16 janvier 2020).

Mobilité au « fil de l'eau »	Campagne mobilité « classique »
<ul style="list-style-type: none">Publication jusqu'au 31 janvier 2020Date limite de candidature 28 février 2020Classement par les services avant le 3 mars 2020Date d'affectation déterminée entre service recruteur, agent et service d'origine.	<ul style="list-style-type: none">Demande d'ouverture de poste par les services jusqu'au 16 mars 2020Date limite de candidature 24 avril 2020Classement par les services avant le 7 mai 2020Prise de poste au 1^{er} septembre 2020

Ces campagnes concernent uniquement les personnels administratifs, techniques et SIC.

Les emplois dits à forte responsabilité ou fonctionnels seront traités toute l'année « au fil de l'eau »

Les fiches de postes sont consultables sur l'intranet via MOB MI ou sur Place Emploi Public (<https://www.place-emploi-public.gouv.fr>)

Vous souhaitez effectuer une mobilité ?

Contactez sans délai votre délégué UNITÉ SGP POLICE PATS



UNITÉ SGP POLICE PATS

www.unitesgppolice.com

MAJORITAIRE

FSMI F0

L'UNITÉ POUR L'INTÉRÊT COMMUN

20/01/2020